



« C'est pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné le Nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse, au ciel, sur terre et dans les enfers. » (Ph 2,9-10)

Messieurs Navy Malela Mawani et Gradi Koko Lobanga, deux lanceurs d'alerte congolais, autrefois employés par Afriland First Bank (AFB) à Kinshasa, ont appris, le 25 février 2021, par la presse, qu'ils avaient été condamnés à mort par contumace par le Tribunal de grande instance de Kinshasa, le 7 septembre 2020 !

#### POURQUOI CETTE SENTENCE ?

Pour avoir collaboré avec les ONG Global Witness et la Plateforme de Protection des Lanceurs d'Alerte en Afrique (PPLAAF), et publié en juillet 2020 un rapport intitulé : « *Des sanctions, mine de rien* »<sup>[1]</sup>. Ce rapport révélait, force preuves à l'appui, un vaste réseau international de blanchiment d'argent, déployé de la RDC à l'Europe et Israël, pour échapper aux sanctions américaines de 2017. Tout cela sous les auspices du milliardaire israélien Dan Gertler. Accusés de « *faux en écriture et usage de faux, vol, corruption privée, violation du secret professionnel et association de malfaiteurs*, » ils ont été condamnés à l'issue d'une procédure judiciaire de « *citation directe* », c'est à dire sans instruction ni enquête et sur base d'informations fallacieuses ou inexacts provenant de l'AFB. Ni les prévenus, ni leur avocat, n'avaient eu connaissance de cette audience au tribunal : une violation du droit à un procès équitable en vertu du droit international.

Des lanceurs d'alerte au sein de l'AFB ont manifesté leurs préoccupations sur un possible blanchiment d'argent. La criminalisation de ces actes est de nature à décourager tout autre hypothétique lanceur d'alerte dans le pays.

Illustration : Gradi Koko Lobanga et Navy Malela Mawani - Copyright : Liran Hautmacher -

#### CONTEXTE

Navy Malela et Gradi Koko ont remarqué des irrégularités dans certaines transactions liées à des comptes de proches de Dan Gertler, milliardaire israélien qui a fait fortune en RDC dans les minerais grâce à sa proximité avec l'ancien président Joseph Kabila, au pouvoir entre 2001 et 2019. Des millions de dollars ont été convertis en euros

liquides et placés sur des comptes de personnes ou de sociétés-écran liées à Dan Gertler, pour contourner les sanctions américaines énoncées en 2017. Des millions de dollars ont ainsi été transférés à l'étranger et des actifs miniers en RDC ont été indirectement acquis.

Quand MM Malela et Koko divulguent leurs soupçons au sein de l'AFB, on répond à l'un d'eux qu'il peut aussi bien *se faire tirer dessus dans la rue*. Face à ces menaces et/ou à l'incurie de leur direction pour arrêter ces irrégularités financières, et afin de dénoncer l'affaire, Gradi Koko et Navy Malela décident de fuir la RDC, respectivement en 2018 et 2020. Ils transmettent leurs documents compromettants à Global Witness et PPLAAF. Après la publication du rapport en juillet 2020, des sénateurs appellent le Trésor américain à punir les personnes esquivant les sanctions en créant de nouvelles sociétés. Plus d'une quarantaine de députés européens exigent également l'adoption par l'U.E d'un régime de sanctions envers les relations de Dan Gertler. Fin 2020, l'administration Trump octroie, en tapinois, une licence spéciale permettant aux sociétés du milliardaire d'accéder au système financier américain pendant un an. Cette levée déguisée des sanctions, rendue publique en janvier 2021, est immédiatement dénoncée par des membres du Congrès et 30 ONG. Le 8 mars 2021, l'administration Biden annule cette licence et rétablit l'oukase contre M. Gertler.

Les agissements de M. Gertler auraient causé la perte de plus de 1 milliard de dollars de revenus pour l'État congolais. Et ils enrichissent des élites de l'ancien régime jusqu'au sommet de l'État. La volatilisation de ces sommes considérables appauvrit la population de la RDC. La corruption et l'évasion fiscale sont un des problèmes majeurs de la RDC.

Depuis la sortie du rapport en juillet 2020, les ONG Global Witness et PPLAAF font l'objet d'actes de représailles d'une rare intensité : diffusion de fausses informations sur les réseaux sociaux, campagnes de dénigrement et de harcèlement sur YouTube...

(ACAT France)


APPEL URGENT

Avril 2021

Intervenir avant le 7 mai


## RD Congo

République  
démocratique  
dirigée par Félix  
Tshisekedi

 2 344,858 km<sup>2</sup>

 Kinshasa

Peine capitale /Torture  
: OUI

 : 84, 07millions  
(18)

Peine de mort : OUI

Peine de mort : oui,  
pourtant interdite  
par la Constitution.

Partie au Pacte  
international relatif  
aux droits civils et  
politiques, la RDC a  
ratifié la Convention  
contre la torture en  
1996, l'OPCAT en  
2006.

Nous vous invitons à  
adresser une copie du  
modèle de lettre ci-  
joint aux autorités  
dont l'adresse se  
trouve sur la lettre,  
ou directement sur le  
site de la [Présidence de  
la République](https://www.acat.be).

Affranchir à 2,46€  
pour l'international.

Action des Chrétiens pour  
l'Abolition de la Torture  
Rue Brogniez 44, 1070 Bruxelles  
acatbelgique@gmail.com/  
[www.acat.be](https://www.acat.be)